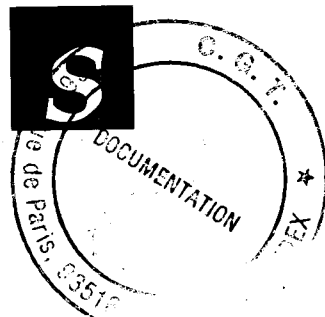


# Le père

COURRIER CONFÉDÉRAL  
**CGT**



**L**a semaine d'action et la journée du 19 novembre ont été l'occasion d'une multitude d'initiatives et de luttes sous des formes très diversifiées. Mais partout s'est exprimé le même mécontentement, le même refus de la récession, de la casse et de l'austérité, alors que d'autres choix sont possibles.

La Ciotat, La Mure, Salsigne, Peaudouce, des succès qui sont autant de preuves que la lutte paye et que peut ici et maintenant s'inverser la logique du déclin.

En relevant la tête, en recherchant partout le rassemblement large, unitaire, en menant le débat à grande échelle avec les salariés, il est possible de construire des actions revendicatives de haut niveau, entreprise par entreprise, comme en témoignent, par exemple, les actions diverses et multiples dans les transports.

C'est aussi dans chaque entreprise, chaque atelier ou service, qu'il faut mener la campagne des élections prud'homales, qu'il faut convaincre de l'importance de ce scrutin et de l'enjeu que représente l'élection des conseillers prud'hommes CGT.

Deux semaines c'est peu, mais ce

sont des milliers d'heures de débats, de réunions, d'informations, d'initiatives tous azimuts pour entraîner le plus grand nombre dans le vote CGT.

Valoriser les résultats des

conseillers sortants, le bilan de l'action des élus CGT, l'enjeu des conseils prud'hommes pour la défense des intérêts des salariés et pour leur dignité.



## Débattre, Convaincre, valoriser

**Le Courrier  
Confédéral**

### N° 11.

Nouvelle formule

### Repères CGT

Courrier confédéral.  
Bulletin d'information du  
Bureau confédéral  
Directeur de la publication :  
Alain Obadia  
CP N° 1830 D 73  
263 rue de Paris,  
93516 Montreuil cedex  
prix 3,60 Fr

### SOMMAIRE

#### Aux travailleurs des chantiers de La Ciotat

Message de Louis Viannet,  
Secrétaire général de la  
CGT

#### Dossier Emploi-Précarité

De nombreuses luttes pour  
l'emploi se mènent aujourd'hui

#### Indécosa

Réaction de l'Indécosa-CGT  
face à l'article du journal 50  
millions de Consommateurs  
sur le droit à la santé

#### Négociations GATT

Déclaration commune CGT  
- FNAF-CGT

## **La retraite, malade du chômage**

*Alors que le nombre des retraités demeurerait constant, que le pouvoir d'achat des pensions s'érodait, le déficit de la branche vieillesse est passé en deux ans de 1990 à 1992 de 6 à 19 milliards.*

*La retraite est un droit acquis par une vie de travail et assurée le moment venu, par le travail des salariés en activité.*

*Ce n'est pas en rognant les droits des premiers ni en remettant en cause le droit à la retraite à 60 ans qu'on assurera le plein emploi.*

*Aujourd'hui, la France détient le record européen de non activité des 55-60 ans. C'est au contraire :*

- en pénalisant les revenus du capital,
  - en rééquilibrant la contribution des entreprises à même hauteur de l'augmentation imposée à la cotisation salariée (soit 3,65 points depuis 1977),
  - en dissuadant financièrement les entreprises de mettre en cessation d'activité les salariés âgés de 50 ans ou plus,
  - en accordant le droit à la retraite à 55 ans dès lors que les 37 ans 1/2 de cotisations sont acquis,
- que des ressources nouvelles seront trouvées, que le savoir et les connaissances des anciens seront transmis aux plus jeunes pour un développement harmonieux cohérent, efficace des individus et de l'économie.*



# **Aux travail- leurs des chantiers de La Ciotat**

**V**ous venez de remporter la bataille décisive !

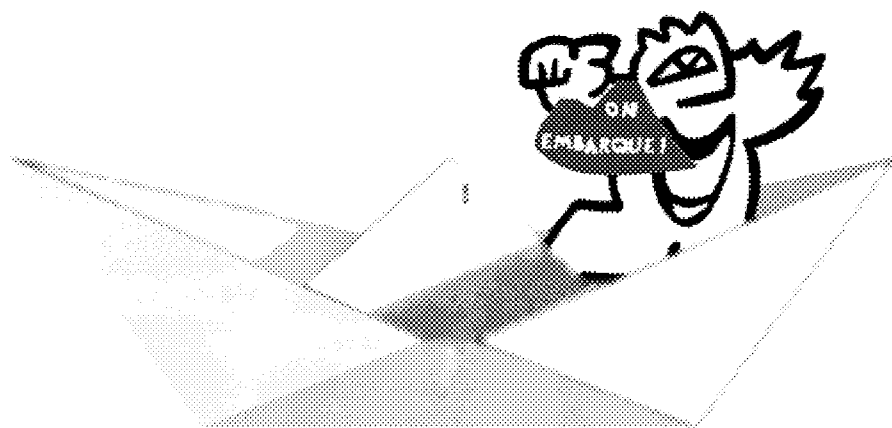
L'embauche concrète des 156 premiers salariés des chantiers navals reconquis fait enfin basculer le grand espoir vers la réouverture.

C'est cela la bataille que vous venez de gagner avec votre population, votre CGT et la solidarité de tous les travailleurs.

Elle est décisive car plus personne ne pourra la remettre en question sans se discréditer et, surtout, sans se confronter à votre détermination désormais décuplée par la victoire totale à portée de main.

Personne ne doit s'y tromper, à Paris, à Bruxelles ou ailleurs.

Je serai avec vous à La Ciotat samedi 28 novembre pour fêter comme il convient ce grand succès qui est aussi celui de la CGT toute entière, comme il est déjà le succès de tout un pays contre le déclin et le renoncement, pour un avenir industriel.



**Message de Louis Viannet,  
Secrétaire général de la CGT**



# EMPLOI - PRECARITE



EMPLOI - PRECARITE

## Secteur public : quel emploi pour quel développement ?

- 60 000 CES dans la Santé
- 3 000 à EDF
- 5 000 à la Poste...

**L**e Service Public se donne-t-il les moyens de répondre à l'attente des personnels et des populations ?

L'existence de services publics au plus près des usagers répondant aux besoins de la population aussi bien dans les grandes agglomérations, les banlieues ou les zones rurales, est une aspiration forte.

Les luttes qui rassemblent largement contre la fermeture de services hospitaliers, de maternité, de bureaux de poste, de gares, pour l'ouverture de classes ou la réouverture de lignes SNCF en sont la preuve.

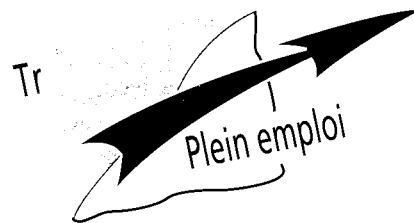
Pour répondre à ces exigences, les services publics ont besoin de disposer d'un personnel dont la place et le rôle soient reconnus, travaillant dans la sécurité et la stabilité afin de pouvoir mettre en oeuvre ses qualifications dans les meilleures conditions possibles.

La réalité est toute autre : que ce soit dans les PTT, la Santé Publique, l'Éducation Nationale ou les collectivités territoriales, le nombre de salariés hors statut ne fait que croître.

La précarité se diversifie et s'amplifie sur fond de suppressions d'emplois stables et à temps plein.

Les salariés en CDD sont le plus souvent à temps partiel, de plus en plus réduits avec parfois, comme aux PTT, des contrats pouvant ne représenter qu'une heure de travail par jour.

**suite page 4**



### **LE DOSSIER**

*De nombreuses luttes pour l'emploi se mènent aujourd'hui.*

*Des acquis sont engrangés, tel celui des 156 de La Ciotat.*

*Dans ce dossier, nous voulons contribuer à cette priorité que s'est fixée la CGT.*

Objectif de baisse des statistiques du chômage oblige une forme de précarité chasse l'autre : on embauche des CES et les contractuels se retrouvent sans travail, comme c'est le cas dans de nombreux hôpitaux.

Au total, il n'est pas rare de voir dans un service plus de personnel en situation précaire que de personnels sous statut et des services complètement déstabilisés lors du départ de contractuels ou de CES, c'est vrai par exemple pour les lycées professionnels comme dans le service des sports d'une commune.

Ainsi, abandons des missions et déstructuration de l'emploi se nourrissent mettant en cause la qualité des services rendus et ouvrant la porte aux grandes firmes qui veulent mettre la main sur les missions rentables du Service Public.

Dans le même temps, dans beaucoup de services, les personnels travaillant de nuit dans les hôpitaux se battent pour les 35 heures, ceux des PTT pour ne faire que deux nuits sur quatre.

Partout les besoins d'emplois stables sont criants, à la fois pour permettre l'amélioration des conditions de travail des personnels et pour répondre aux besoins de la population.

Partout les besoins de reconnaître les qualifications dans le salaire, le statut, les grilles de qualification sont criants.

La motivation, la prise de responsabilité et d'initiatives des personnels, indispensable à un Service Public de qualité en dépendent.

Quant à l'insertion des CES remplaçant souvent des titulaires, dans des services en sous-effectifs, elle se fait ainsi dans les pires conditions d'accueil, éliminant de fait les possibilités de formation et de débouché sur un emploi stable.

Il est de la responsabilité de la CGT d'organiser les convergences de luttes pour l'emploi stable à partir des besoins de chacun, salariés en CES, contractuels, personnels titulaires et usagers.

## Opération 900 000 chômeurs

L'opération 900 000 chômeurs de longue durée lancée au printemps par le Premier Ministre est arrivée à son terme.

A ce jour, aucun bilan officiel de cette opération n'est disponible.

Mais on sait d'ores et déjà qu'à la fin du mois de septembre 904 000 chômeurs étaient inscrits à l'ANPE depuis plus d'un an alors que l'engagement avait été pris qu'il n'en reste aucun au 1er novembre.

En effet l'avalanche dévastatrice des suppressions d'emploi et la montée incessante du nombre d'inscriptions au chômage, et notamment des fins de contrats précaires, amènent 70 000 à 80 000 nouveaux chômeurs de longue durée chaque mois.

Ainsi, c'est un effet statistique sur les chiffres du chômage qui a été atteint : l'augmentation du nombre de chômeurs a été artificiellement freinée par cette opération coup de poing.

Mais cet effet sera de courte durée puisque dans leur très grande majorité les solutions ayant été trouvées sont très temporaires.

Il faut également souligner que cette opération a coïncidé avec un accroissement extrêmement important du nombre de radiations administratives.

Celles-ci sont passées de 3 602 en septembre 1991 à 16 923 en septembre 1992, ce qui représente une augmentation de 370 %.

On trouve là les premiers résultats des textes entrés en vigueur au début de 1992 sur la gestion administrative des demandeurs d'emploi qui accroissent les obligations des chômeurs et les désignent comme étant coupables de rester au chômage.

Au-delà de l'effet statistique recherché, l'entrée en vigueur de ces textes et le lancement de l'opération 900 000 chômeurs de longue durée manifestent la volonté de contraindre les chômeurs à accepter toute proposition qui lui serait faite par l'ANPE même si cette proposition ne correspond pas à ce qu'ils demandent. On peut remarquer, par exemple, que le nombre d'offres de Contrats Emploi Solidarité et de Contrats locaux d'Orientation enregistrés par l'ANPE en septembre 1992 s'élève à 56 907, soit une augmentation de 530 % par rapport à septembre 1991, et qu'il s'agit là de l'essentiel des "solutions" que les chômeurs sont tenus d'accepter.

C'est, dans les faits, l'obligation faite à chaque chômeur de se soumettre - sous peine d'être radié - aux conditions d'emploi et de rémunération qui lui sont présentées. c'est à dire celles d'un marché du travail profondément dégradé par la précarité et les bas salaires.

Dans le même mouvement le Service public de l'emploi est transformé en instrument chargé de contraindre les chômeurs en brandissant la menace de la radiation.

Avec les chômeurs, avec le personnel de l'ANPE qui rejette très largement cette conception de son travail, avec l'ensemble des agents du Service public de l'emploi également concernés il est urgent et possible de s'organiser pour mettre un coup d'arrêt à ces pratiques autoritaires et pour une autre politique de l'emploi



## **Luttes dans la santé**

### **CH Ajaccio**

*Fin octobre/novembre : action recensement des besoins d'emplois et de titularisation des précaires. Pétition en cours à partir des réalités concrètes des services démontrant un développement des CES et autres contractuels, notamment pour les ASH, les brancardiers, infirmiers et ouvriers.*

CHR BREST

*Enquête auprès des soignants sur le travail de nuit, ses nuisances appuyant les revendications/effectifs et 35 heures.*

*Action avec les CES avec un carnet d'accueil CES, huit pages petit format, à partir de la réalité de l'hôpital, très bien fait/contenu et forme.*

Département 37

*AG hospitaliers de Tours le 8 octobre 1992 : création d'emplois : 1 100 au CHU, 18 à l'hôpital Sainte-Marie, 23 à Loches.*

*35 heures :*

- *problème posé par l'imposition de 550 CES,*
- *avec contractuels qui touchent leur salaire avec 30 jours de retard.*

*Action sur la précarité :*

*Paiement des contractuels à 30 jours (les pratiques sont paiement à 60 jours), obtenu : 80 % de l'indice de III au 30 du mois pour tous les précaires de moins de six mois.*

PTT Meurthe-et-Moselle

*Avec la CGT, les usagers d'Ogéville, Emberménil, Arracourt, Avricourt, Einville interviennent sous la forme d'une pétition pour exiger le maintien de leur bureau de poste : + 200 signatures.*

# Chômage, CES, et besoin d'emplois stables

**P**lus de 900 000 chômeurs de longue durée il y a quelques mois.

Combien aujourd'hui ?

Combien dans les prochains mois ?

On ne peut guère se tromper en affirmant que les chiffres ne sauraient baisser, ni la dramatique réalité qu'ils recouvrent.

En effet, les suppressions massives d'emplois, la précarité qui sont à la source du chômage et du chômage de longue durée continuent à se développer.

Alors que le chômage est synonyme d'isolement, il est normal que des salariés privés d'emploi depuis de longs mois, voire des années, trouvent satisfaisant qu'on leur accorde enfin un peu d'attention lors d'un entretien particulier.

Mais la question qui se pose est : un entretien pour déboucher sur quoi ?

D'ores et déjà, on sait que dans près de 30 % des cas, l'ANPE aura été incapable de répondre à leur besoin d'insertion. Alors quel avenir, le RMI ? Pour 30 % d'entre-eux, ils auront été dirigés vers une situation d'emploi pour l'essentiel un CES.

Autrement dit, ces hommes et ces femmes vont passer - pour quelques mois - d'une situation de chômage à une situation de précarité et cela parfois dans des conditions parfaitement scandaleuses comme ce fut le cas à Toulon.

Le Préfet du Var ayant un objectif à remplir en terme de baisse des statistiques a en effet organisé une véritable foire de la précarité mettant face à face les chômeurs de longue

durée et les employeurs publics à la recherche du "bon profil".

La question c'est quel avenir pour ces hommes et ces femmes : enfermement dans la précarité et de nouveau le chômage, ou bien enfin un emploi stable ?

Ni assistance, ni discours incantatoire, les batailles à mener avec les salariés en CES pour une réponse positive à cette question, doivent partir de leur situation concrète : leur niveau de qualification, leur passé professionnel, leur âge et les conditions de travail qui leur sont faites.

# Le droit à la Santé

## Deux poids - deux mesures

*1977 à 1992, au régime général, le taux de cotisation payé par les salariés est passé de 7,95 % à 14,5 %, soit une augmentation de 83 %, tandis que celui des employeurs est passé de 30,15 à 27,8 %, soit une diminution de 7,79 %.*

## Le pouvoir d'achat des retraités en chute libre

*La déconnexion de l'évolution des retraites et pensions de celle des salaires bruts et même depuis deux ans de celle des prix a eu pour conséquence d'amputer gravement le pouvoir d'achat des retraités, des handicapés (de 14 milliards de francs entre 1991 et 1992 pour 7 millions de personnes).*

*La CGT revendique immédiatement une hausse de 10 %.*

**L'**article de "50 Millions de consommateurs" sur les urgences médicales provoque un grand débat dans le pays.

Cet article semble avoir été écrit plus avec le souci de réaliser un scoop médiatique destiné à faire vendre la revue, qu'à informer objectivement les lecteurs sur la situation réelle. Le problème soulevé suppose un tout autre examen des causes et de sa nature, afin d'apporter les solutions appropriées.

Pendant, nous ne saurions approuver la conclusion préconisant la fermeture de 200 services d'urgence sur 500.

Loin d'apporter un progrès, cet éloignement des centres de soins ne pourrait qu'avoir des conséquences graves pour les patients.

L'INDECOSA CGT constate et regrette que la position de l'INC rejoigne celle du ministre de la Santé qui préconise la fermeture de 150 services d'urgence.

Comme l'écrit fort justement une autre revue de l'Institut "INC HEBDO" :

"L'hôpital, service public, est aujourd'hui le dernier point d'accueil, avec le commissariat de police, d'une population qui, à l'évidence, n'a pas été prise en compte dans les projets de restructuration.

De plus, qui dit fermeture de services d'urgence, dit fermeture à moyen terme d'hôpitaux avec des conséquences en matière d'emplois locaux, de vie quotidienne, ainsi que des risques accrus de désertification".

L'INDECOSA CGT condamne la politique de désengagement financier conduite par les Pouvoirs Publics, et fondée notamment sur la réduction des effectifs, qui contribue directement à la baisse de la qualité des soins.

Consciente d'exprimer les besoins de la population, elle réclame que soient donnés aux hôpitaux publics les moyens humains et matériels nécessaires à leur mission.

Elle condamne d'avance toute fermeture autoritaire, et demande que les adaptations nécessaires pour une médecine de qualité, au plus près des patients, fassent l'objet de la plus large concertation à laquelle doivent être associés : personnel médical, syndicats et salariés des établissements, usagers.

C'est dans cet esprit qu'INDECOSA estime que les grands média doivent ouvrir leurs studios et leurs colonnes au débat contradictoire. Notre Association est entièrement disponible pour y participer.

# GATT : face aux abandons euro- péens, défendre l'agricul- ture fran- çaise

**L**e contenu du projet d'accord annoncé vendredi dernier, adopté par les négociateurs européens et américains sur le volet agricole du GATT, aggrave encore les contraintes imposées à l'agriculture française par la réforme de la Politique Agricole Commune.

La réforme de la Politique Agricole Commune a déjà porté un coup sévère aux capacités productives de notre pays, en décrétant la mise en jachère de nombreuses terres, en brisant le système de garantie des prix à la production pour les remplacer par des aides directes momentanées.

C'était déjà une première capitulation face aux pressions des USA dont l'objectif affirmé est une nouvelle organisation des échanges agricoles et alimentaires sous leur domination, leur assurant la maîtrise de l'arme alimentaire.

Les nouvelles règles contenues dans le projet d'accord frappent avant tout la France, deuxième exportateur mondial de produits agricoles derrière les Etats-Unis et premier exportateur européen. Ce n'est pas un hasard si les mesures de rétorsion américaines annoncées pour le 5 décembre en cas de désaccord sur le volet agricole du GATT concernaient essentiellement les produits français.

Cet accord, s'il est ratifié, va encore aggraver et accélérer les restructurations et les suppressions d'emplois dans les industries agroalimentaires et dans l'agriculture, accentuer la mise en friche des terres et accélérer la désertification rurale. La CGT et sa Fédération nationale agroalimentaire et forestière (FNAF-CGT) exigent que le gouvernement français défende les intérêts de l'agriculture française en s'opposant à ce projet d'accord lors du Conseil des Ministres de la CEE et, si besoin est, utilise son droit de veto.

Face à la gravité des conséquences de cet accord pour l'agriculture et l'économie françaises, la CGT et la FNAF-CGT entendent contribuer à ce que s'exprime avec force l'exigence du maintien de notre potentiel agricole et alimentaire, et par là-même, la sauvegarde de notre indépendance nationale en favorisant toutes actions communes ou convergentes allant dans ce sens.

**Déclaration commune CGT /  
FNAF-CGT**

## **Colloque scientifique**

*26 et 27 novembre : colloque scientifique, sur le thème "L'Europe - Critiques et propositions syndicales alternatives", organisé par la CGT et l'ISERES sous forme d'ateliers débats.*

*Le 27 novembre, à 14 h 30, se déroulera une table ronde entre syndicalistes européens, animée par Elyane Bressol (Rédactrice en chef de La Vie Ouvrière).*

## **28 novembre**

*Louis Viannet, Secrétaire Général de la CGT, participera à une journée de lutte et de fête victoire des chantiers navals de La Ciotat. Cette manifestation se déroulera aux chantiers navals de La Ciotat.*

## **2 décembre**

*Louis Viannet, au cours de deux initiatives (campagne prud'homale) rencontrera les militants et salariés de la BNP (siège de la BNP) et les militants, salariés et clients (Printemps et Galeries) bd Haussmann.*

## **3 au 5 décembre**

*Congrès de l'USTMA à Tunis. Jeanine Marest, Secrétaire de la CGT, y participera.*